

Qu'avec quelques *de profundis*

Il en trouve une au paradis.

En décembre 1770, sous l'administration du chancelier Maupeou, parut un édit supprimant les parlements et les autres magistratures du royaume pour les remplacer par des *Conseils supérieurs*; cet édit suscita des réclamations unanimes de la part des magistrats supprimés, et un véritable déluge de pamphlets de la part du reste de la nation, (la plupart de ces pièces furent réunies sous les titres de *Maupouanie* et de *Journal historique*). Cet édit fut suivi de l'exil du parlement, et, en février 1771, en parut un autre créant des *Conseils supérieurs* dans les villes d'Arras, de Blois, de Chalon, de Clermont, de Lyon et de Poitiers. Ce Conseil supérieur était un tribunal connaissant en dernier ressort de toutes les matières civiles et criminelles, à l'exception de celles qui concernaient les pairs et les pairies.

Le 31 octobre, le comte de Ruffec et M. de Flesselles, intendant de Lyon, firent publier la suppression du parlement de Dombes, le remboursement des offices et le renvoi des affaires au Conseil supérieur de Lyon. Le 6 mars, il avait paru une protestation des officiers du bailliage de Villefranche, qu'avait appuyé M. Vaivolet, lieutenant particulier à ce bailliage.

Le Conseil supérieur de Lyon tint sa première séance le 1^{er} mars 1771. Il fut formé en partie des anciens conseillers de la Cour des Monnoyes, et comme le Présidial était uni à cette Cour, les mêmes personnes se trouvèrent à la fois juges supérieurs et inférieurs. Les Conseillers voulurent d'abord résister aux propositions de faire partie du nouveau tribunal, et cédèrent ensuite dans la crainte de se voir entièrement supprimés par suite de leurs démêlés avec le premier président Pupil de Myons.